

Séance du 24 mars 2017

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 42-2017

Référence écriture délib :
PC/MS/JD

L'an deux mille dix-sept, le 24 mars, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (53) : PUCEL Mathieu, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, GOMES DA SILVA Rose-Marie, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean Henri, NARS Aline, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel, BLANCHARD Hervé, LANTOINE Michèle, ROCA Jacques

Présents non votants (4) : SAJOURS Sébastien, PEFONTAN Marie-Madeleine, SERMET André, IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents (8) : VIDAL Thierry, GISTAU Patrick, BRUN Jean, CANTONY Christophe, RICARD Louis, SOLANA Michel, LACAZE Noël, FOURCADE Dominique

Procurations (5) : DELCASSO Maryse à BUERBA Jean-Pierre
DESMARAIS Nadine à CARRERE Philippe
DUBARRY Jean-Bertrand à MALERE Hélène
VIDALON Patricia à DUBERNARD Alain
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : Mise à disposition
de personnel

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition des agents de la communauté de communes Aure Louron, conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Il s'agit de :

Mise à disposition d'Alain MARSALLE adjoint administratif principal 2^{ème} classe, auprès de communes de :

- CAZAUX DEBAT 3h/semaine Lundi 13h30 – 16h30
 - o Paiement des 3/35^{ème} du coût annuel
- RIS 2h/semaine Vendredi 15h30-17h30
 - o Paiement des 2/35^{ème} du coût annuel
- MONT 6h/semaine Mardi 13h30-16h30 et Vendredi 12h30-15h30
 - o Paiement des 6/35^{ème} du coût annuel
- AVAJAN équivalent de 1h/semaine, disposé selon les besoins
 - o Paiement des 1/35^{ème} du coût annuel

Mise à disposition d'Olivier CONTI (emploi sous dispositif du CAE – 35H/semaine) auprès des communes de :

- BAZUS-AURE17H30 (prise en charge à hauteur de 50% du restant à charge salaire brut + charges patronales – aide de l'Etat)
- GREZIAN 17H30 (prise en charge à hauteur de 50% du restant à charge salaire brut + charges patronales – aide de l'Etat)

Mise à disposition d'Hubert PRIN (emploi sous dispositif du CAE – 25H/semaine) auprès des communes de :

- LANCON 10H00
- GOUAUX 15H00

L'aide de l'Etat est basée sur 20H maximum par mois :

- Lançon remboursera le restant à charges correspondant à 10H hebdomadaire financées par l'Etat
- Gouaux remboursera le restant à charges correspondant à 10H hebdomadaire financées par l'Etat + le coût total des 5H00 complémentaires

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

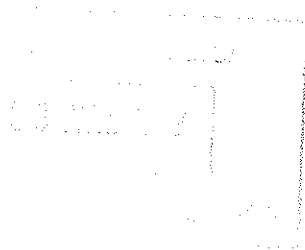
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Fait à Arreau, le 27 mars 2017

**Le Président,
Philippe CARRERE**

COMMUNAUTE DE COMMUNE
AURE LOURON
CHATEAU SEGURE
66240 - ARREAU



A handwritten signature in black ink, written over the official stamp of the Communauté de Communes d'Aure Louron.